

DELIBERATION N°2024/40

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Julien AMALRIC, conseiller municipal, à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusé : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absente : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 16/10/2024

Date d'affichage : 16/10/2024

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE Mme Virginie FARGUES (En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée de Mme Virginie FARGUES qui avait débuté le 21 Mai 2024 arrivera à échéance le 20 Novembre 2024. Ce contrat de travail de droit public a été établi pour un accroissement saisonnier d'activité. Il peut être renouvelable. La durée maximale de ce type de contrat est de 3 ans et la durée des CDD successifs ne peut excéder 6 ans.

- Considérant que le besoin au sein du secrétariat de mairie est indispensable pour assurer la continuité du service, les tâches du secrétariat et une ouverture au public quotidienne,
- Considérant que la commune compte moins de 2 000 habitants,
- Considérant que le bon fonctionnement du service implique le renouvellement d'un recrutement d'un agent non titulaire pour une durée hebdomadaire de 16 heures,

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler le contrat de Mme Virginie FARGUES pour une durée de 16 heures hebdomadaires du 21/11/2024 au 20/05/2025 par un nouveau contrat à durée déterminée régi par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité).

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Julien Amalric), le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée cité ci-dessus avec l'agent concerné.
- **DEFINIT** les conditions suivantes :
 - durée du contrat : du 21/11/2024 au 20/05/2025 inclus,

DELIBERATION N°2024/40

- durée hebdomadaire du travail : **16 heures** ; Madame Virginie FARGUES devra se conformer aux instructions concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter l'horaire pratiqué dans la collectivité,
- rémunération selon le grade d'Adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon, IB 367 – IM 366.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

A blue ink signature of Marie-Florence Faral, written in a cursive style.